



Règlement communal - Bertrange

Modification des taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine.

En séance du 27 octobre 2016 le conseil communal de Bertrange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 25 novembre 2016 et par décision ministérielle du 2 décembre 2016 et publiée en due forme.

